

## ANNUAIRE DES SERVICES, PETITE ENFANCE

### Multi-accueil la Pingaudière

allée du stade  
36000 Châteauroux

02 54 53 10 00

Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15.

Courriel

**Pour qui** : les enfants de 15 mois à 4 ans.

**Quand** : ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15 (sauf jours fériés, semaine entre le 25 décembre et le 1er janvier, Pont de l'ascension et éventuelles journées pédagogiques).

**Adresse** : allée du stade à Châteauroux.

**Objectifs** :

- Offrir un lieu d'accueil sécurisant et épanouissant, adapté aux besoins de la famille soit en journée complète (avec le repas du midi et le goûter) soit en demi-journée (avec le repas),
- Répondre aux besoins fondamentaux du jeune enfant en proposant des activités diversifiées et adaptées à l'âge de celui-ci (découverte et expérimentation tout en étant source de jeux et de plaisir),
- Favoriser les situations motrices permettant à l'enfant d'expérimenter les mouvements et son corps,
- Aménager l'espace dans les sections pour que l'enfant puisse exercer sa motricité en toute sécurité, sous le regard bienveillant des professionnels.

**Capacité d'accueil** : 35 places maximum / 25 places durant les vacances scolaires.

**Fonctionnement** : La structure fournit les couches et les repas qui sont préparés sur place et est divisée en 3 unités :

1. Groupe Mimidou : 13-14 places
2. Groupe Pingloo : 13-14 places
3. Groupe Pimousse : 10 places

**Pré-Inscription** : Elle doit se faire auprès d'une des directrices des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés par la Ville de Châteauroux. Cette demande peut être enregistrée à partir du 6ème mois de grossesse et doit être confirmée dans les 15 jours suivant la naissance de l'enfant ou dans les deux mois suivant la pré-inscription pour les enfants déjà nés, faute de quoi, elle est automatiquement annulée. Elle est ensuite examinée par une commission d'admission, qui se réunit une fois par mois, puis fait l'objet d'une réponse écrite.

Pour entrer à la crèche, les enfants doivent être en règle au regard des vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur.

Les entrées des enfants porteurs d'une pathologie particulière ou d'un handicap nécessitant une prise en charge spécifique sont soumises à l'accord du médecin, du responsable du service petite Enfance et de la directrice de la structure. Ces accueils peuvent faire l'objet d'un PAI.

**CHÂTEAUX MÉTROPOLE**

1 place de la République

36000 Châteauroux

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.